

1986-2017

31 ans de parrainage de proximité

Rapport d'activités **2017**

Hisser-Haut asbl
Rue de la Concorde, 56
1050 Bruxelles

Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde.

Mahatma Gandhi, 1930



**Avec le soutien de la COCOF,
de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
de la Région de Bruxelles-Capitale
et du Centre d'Action Laïque**



Hisser-Haut asbl
Service Laïque de Parrainage
Rue de la Concorde, 56
1050 Bruxelles
02/538.51.35
info@hisser-haut.org
www.hisser-haut.org

Table des matières

Note de la Présidente.....	6
Le Conseil d'Administration	7
Le personnel.....	7
1. Le parrainage	7
1.1. Notre histoire	7
1.2. Nos objectifs.....	8
1.3. Nos partenaires.....	9
1.3.1. Les enfants parrainés	9
1.3.2. Les parrains/marraines	10
1.3.3. Les Services Sociaux, l'Aide à la Jeunesse et la Protection Judiciaire	11
1.4. Nos missions.....	11
1.4.1. La sélection	12
1.4.2. La mise en place du parrainage	12
1.4.3. Le suivi du parrainage	12
1.4.4. La diffusion du parrainage auprès du grand public, des professionnels, des parents, des pouvoirs politiques, etc.	13
1.5. Notre philosophie de travail.....	14
1.6. Conclusion.....	14
2. Les statistiques de prise en charge de 2004 à 2017	16
2.1. Les parrainages	16
2.1.1. Nombre de parrainages	16
2.1.2. Origine des demandes (%)	16
2.1.3. Nombre de premiers contacts	17
2.1.4. Nombre de parrainage arrêtés	18
2.1.5. Adaptation du parrainage	19
2.2. Les parrains et les marraines	19
2.2.1. Situation familiale (%)	19
2.2.2. Nombre d'enfants dans la famille de parrainage (%)	20
2.2.3. Age des parrains et marraines au début du parrainage (%)	21
2.2.4. Situation professionnelle	21
2.2.6. Situation géographique	21
2.3. Les enfants parrainés, leurs parents et le placement en institution.....	22
2.3.1. Age des enfants lors de la mise en place du parrainage	22

2.3.2. Sexe des enfants	22
2.3.3. Domicile des enfants	23
2.3.4. Pays d'origine des parents	23
2.3.5. Pays de naissance des enfants	24
2.3.6. Intervention du Service de l'Aide à la Jeunesse, du Service de Protection Judiciaire ou du Juge	24
2.3.7. Situation familiale des enfants parrainés	25
3. Bilan d'activités 2017	26
4. Les activités annexes	27
4.1. Le repas parrains-marraines.....	27
4.2. La fête de l'asbl.....	27
4.3. Les fêtes de fin d'année.....	29
5. Les médias	29
5.1. Spot radio	30
5.2 Spot TV	30
5.3. Site web	30
5.4. Page Facebook.....	30
5.6. Affichage et distribution de flyers et brochures	30
5.7. Discussions après les représentations de « L'Enfant sauvage ».....	31
5.8. Newsletter.....	31
6. Réunions des six services de parrainage	31
7. Perspectives pour 2018.....	31
7.1. Activités	31
7.2. Promotion	31
7.3. Supervision.....	31

Note de la Présidente

Le parrainage s'inscrit dans un contexte de délitement des liens familiaux, de fragilisation du lien affectif et social, dans un contexte bruxellois de plus en plus grande pauvreté aussi.

Les enfants vivent, soit dans leur famille d'origine – monoparentale - soit en institution, en région bruxelloise.

Pour les premiers, connaissent des difficultés diverses : financière, sociale, familiale, psychologique, de logement, d'intégration, d'isolement, etc., s'imbriquant le plus souvent les unes aux autres. Pour les enfants vivant en institution, le projet de parrainage est souvent envisagé suite au constat que l'enfant n'a pas suffisamment de relations affectives et sociales privilégiées de type familial avec tout ce que celles-ci représentent pour le bon développement de l'enfant. Chaque situation est unique et le parrainage est perçu prioritairement en fonction des liens de l'enfant avec sa famille d'origine, de son projet individuel, de ses besoins, de sa capacité d'investissement et d'attachement.

L'information, l'appréciation et la sélection tant du côté de la demande de parrainage que des parrains et marraines candidat-e-s, ainsi que la préparation à la rencontre et le suivi du parrainage sont le travail quotidien de l'équipe, pour laquelle le soutien d'Actiris est essentiel.

L'organisation d'évènements permet de rassembler les familles défavorisées bruxelloises et les familles de parrainage et de renforcer le lien social.

La promotion du parrainage, encore très, trop, peu connu, a encore été une autre part importante du travail en 2017. Nous devons constater comme les années précédentes **un manque de candidat-e-s parrains-marraines** par rapport à la demande de parrainages ; et ce malgré notre important investissement en matière de communication. Une campagne commune aux six services francophones de la Fédération Wallonie Bruxelles préfigure un travail fédératif et dans les mois à venir une reconnaissance, et donc une certaine pérennité ?

Le parrainage de proximité comme disent nos voisins français, vise à créer une relation affective privilégiée entre un enfant et un adulte ou une famille, et de contribuer, de ce fait, au développement psychosocial des enfants; c'est aussi du « pure » bénévolat ; ce qui n'est pas nécessairement dans l'air du temps ! Nous vous invitons à aller voir et écouter les témoignages sur www.hisser-haut.org

Françoise Goffinet, présidente du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration

GOFFINET Françoise	Présidente
BALEUX Christiane	Secrétaire
VANDERVORST Serge	Trésorier
MARGOS Marilyne	Administratrice
THIBAUT Anouck	Administratrice

Le personnel

Notre association bénéficie de 4 contrats ACS (Agent Contractuellement Subventionnés) pour un total de 2,6 ETP. Ces postes subsidiés sont indispensables à la survie de nos activités.

DE BEYS Anouchka	Directrice, psychologue (½ ETP)
VANHAL Charlotte	Psychologue (½ ETP)
FERRIERE Aurélie	Assistante sociale (1 ETP)
LEONARD Annick	Assistante sociale (3/5 ETP)

1. Le parrainage

1.1. Notre histoire

Vers le milieu des années 1980, une dizaine d'amis et amies, épris de principes humanistes, d'égalité des chances et de fraternité universelle, discutaient du bien-être des uns et du malheur des autres. Ils déploraient que de nombreux enfants de par le monde, et même en Belgique, ne puissent s'extraire de leur univers quotidien, même durant les vacances scolaires, et découvrir d'autres horizons, le plaisir de la détente et du réconfort chaleureux d'une famille.

Mais discuter et se plaindre n'apporte pas beaucoup de solutions. Ils décidèrent donc d'agir, selon leurs moyens. Chacun invita un enfant issu de milieux précarisés à venir partager ses vacances avec lui et sa propre famille.

L'expérience fût concluante. En 1986, l'association sans but lucratif : "Et si vous preniez un enfant en vacances" fut créée.

L'objectif de l'association était de permettre aux enfants de s'évader un temps de leur réalité quotidienne (garderie, logement précaire, solitude, problèmes familiaux, etc.) en les faisant participer aux vacances d'une famille, tout en leur faisant découvrir la nature, la mer, vivre à un autre rythme et découvrir d'autres horizons.

Le projet initial de l'association était donc d'organiser l'accueil d'enfants dans des familles bénévoles uniquement pendant les vacances scolaires.

La force des liens entre l'enfant et la famille bénévole ainsi que la réalité du quotidien de ces enfants ont mené à l'élargissement de ce projet au parrainage.

Il était évident que ces enfants ne manquaient pas uniquement de loisirs mais également d'attention et de repères familiaux qui ne pouvaient leur être offerts que par des contacts réguliers au sein d'une relation privilégiée.

Très vite, le travail s'est élargi au parrainage d'enfants et la dénomination de l'association a donc été modifiée en « Service Laïque de Parrainage », pour devenir aujourd'hui "Hisser-Haut Asbl".

La reconnaissance du parrainage par les parents, les juges de la jeunesse, les services sociaux, les institutions nous motivent tous les jours à poursuivre notre travail et à mobiliser le grand public en faveur de l'enfance en difficulté.

1.2. Nos objectifs

L'objectif principal du parrainage est de contribuer au développement psychosocial des enfants par la création d'un lien privilégié. L'enfant est le principal bénéficiaire de notre service.

Le parrainage contribue également à lutter contre l'isolement social. Les familles monoparentales, en nombre croissant, ont besoin d'être aidées, de s'appuyer sur des relais extérieurs. Ainsi les parents ont la possibilité de « souffler », de se sentir soutenus et écoutés dans leurs problématiques personnelles sans être jugés ni mis à l'écart de leurs rôles parentaux.

A la problématique de la précarité des familles vient s'ajouter la situation des enfants qui vivent en institutions et qui sont confrontés à des liens familiaux distendus voire à une absence de lien.

Les parrains et marraines jouent, dans ce contexte, un rôle de suppléants. A travers le parrainage les enfants ont l'opportunité de partager des moments de détente, d'être confrontés à d'autres modes de vie, d'étendre leur réseau de relations et d'investir d'autres modèles d'identification. Le parrainage est souvent vécu par l'enfant comme une « bulle d'oxygène » qui lui permet de prendre une certaine distance par rapport à sa réalité quotidienne. Il y voit des moments d'amusement et la possibilité de nouvelles rencontres, d'expériences.

Par ailleurs, il apporte aux parrains-marraines la richesse d'un contact privilégié durable et une ouverture à d'autres réalités, tout en préservant leur équilibre personnel et familial.

Ces objectifs ne peuvent être rencontrés que dans un engagement de longue durée.

Le parrainage est une forme de solidarité instituée. C'est un projet particulier qui mérite une démarche spécifique d'encadrement. Il répond à une réelle demande des parents, du secteur social, de l'Aide à la Jeunesse et de la Protection Judiciaire. Le parrainage est « *un outil de prévention à part entière, favorisant la création des liens sociaux d'un enfant en soutien d'une autorité parentale non disqualifiée* » (Marie-Dominique Vergez, présidente du tribunal pour enfants de Créteil).

Le parrainage se concrétise par un accueil au domicile du candidat parrain-marraine durant les week-ends et les périodes de vacances scolaires. Il peut être qualifié comme

une attention portée à l'enfant dans le respect de l'autorité parentale. Il s'inscrit dans une démarche volontaire, à long terme, qui se construit au travers d'accueils ponctuels mais réguliers qui peuvent évoluer selon les besoins de l'enfant. Le parrainage fait donc preuve de souplesse et d'adaptabilité afin de favoriser la pérennité du lien. Il n'est jamais envisagé comme une réponse à une situation de crise, dans l'urgence. Les parrains sont bénévoles et informés des implications du parrainage, du respect de la place et de la vie privée de chacun.

1.3. Nos partenaires

1.3.1. Les enfants parrainés

« L'enfant parrainé n'est pas un enfant en danger mais un enfant qui se situerait plus volontiers du côté du manque, manque de stimulations culturelles, d'attention, manque de ce que nos représentations actuelles estiment devoir être dû à l'enfant » (C. Sellenet).

L'histoire de chaque parrainage est unique et se construit autour de la personnalité et du vécu des différents acteurs. Les enfants qui franchissent la porte de notre Asbl connaissent des difficultés diverses qui fragilisent leur avenir. Ils vivent soit dans leur famille d'origine, soit en institution.

Le travail que nous réalisons veille au respect du parcours de l'enfant, au travers du secret professionnel partagé. Un maximum de transparence et de communication est essentiel au bon déroulement du parrainage pour éviter les malentendus et pouvoir décoder au mieux les comportements de l'enfant.

Par ailleurs, notre service de parrainage travaille avec de très nombreuses institutions bruxelloises et est largement soutenu dans le milieu de l'Aide à la Jeunesse.

1.3.1.1. Les enfants vivant au sein de leur famille d'origine

Ils sont issus de familles majoritairement monoparentales qui connaissent des difficultés diverses (financière, sociale, familiale, psychologique, de logement, d'intégration, d'isolement, etc.), s'imbriquant le plus souvent les unes aux autres.

La démarche de ces parents est soit spontanée, soit initiée par un service social tel que les Service de Protection Judiciaire (SPJ), Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ), Centre d'Orientation Educative (COE), Service d'Aide et d'Intervention Educative (SAIE), Centre de Santé Mentale, Maison d'accueil pour femmes, Centre Public d'Action Sociale (CPAS), Aide en Milieu Ouvert (AMO), etc. Ils viennent seuls ou accompagnés d'un professionnel, avec leurs attentes et le désir d'offrir un plus à leur enfant. Cela reste une démarche difficile mais les avantages qu'ils y voient sont supérieurs à l'embarras d'être confrontés à leurs carences. De plus, les « bénéfices » que l'enfant retire du parrainage valorisent le parent car c'est grâce à lui qu'il peut vivre cette expérience.

Le parrainage est prioritairement envisagé pour l'enfant mais apporte de manière indirecte un soutien aux parents. Les parents motivent leur demande sur ces deux axes, l'un orienté sur leur enfant et l'autre plus personnel.

Il est, néanmoins, important que les parents puissent différencier leurs propres besoins de ceux de leur enfant afin de donner au parrainage un sens en fonction de celui-ci et pas uniquement comme une réponse à leurs difficultés.

L'engagement volontaire des parents permet à l'enfant d'investir cette autre relation, cet autre espace de vie, sans pour autant mettre en péril sa loyauté vis-à-vis de ses parents. Selon l'âge de l'enfant, son avis est sollicité après avoir évalué avec lui ses attentes et sa représentation du parrainage.

Le projet se fait également en étroite concertation avec les partenaires sociaux entourant la famille de l'enfant.

1.3.1.2. Les enfants vivant en institution

Le projet de parrainage est souvent envisagé suite au constat que l'enfant n'a pas suffisamment de relations affectives et sociales privilégiées de type familial avec tout ce que celles-ci représentent pour le bon développement de l'enfant. Soit elles sont inexistantes, soit rares et irrégulières, n'apportant pas à l'enfant ce lien affectif stable et sécurisant. L'institution ne peut pas répondre à elle seule aux multiples besoins de l'enfant.

Chaque situation est singulière et le parrainage est perçu prioritairement en fonction des liens de l'enfant avec sa famille d'origine, de son projet individuel, de ses besoins, de sa capacité d'investissement et d'attachement. Pour certains enfants, le placement en institution est vu à long terme, pour d'autres un retour en famille est projeté, pour d'autres encore, la recherche d'une famille d'accueil s'éternise. Le parrainage est donc un projet spécifique et ne peut pas être pensé pour tous les enfants.

Notre service travaille avec de très nombreuses institutions bruxelloises, en concertation avec les équipes éducatives ainsi que les SAJ, SPJ, et les Juges de la Jeunesse.

Notre service de parrainage qui a fait ses preuves auprès de nombreuses institutions et services sociaux est de ce fait largement soutenu par ceux-ci.

1.3.2. Les parrains/marraines

Devenir parrain ou marraine peut être une démarche personnelle ou un projet familial.

Pour Hisser-Haut, le parrainage de proximité s'adresse en effet à toute personne, avec ou sans enfant, seule ou en couple. Il n'y a pas de candidat idéal. La diversité de nos candidats fait la richesse et la qualité des parrainages.

Notre expérience de terrain nous a démontré que la réussite du parrainage tient à l'état d'esprit des candidats: tolérance, ouverture, collaboration, confiance, sont les clés d'une démarche fructueuse.

Le parrainage est un acte bénévole, envisagé sur du long terme ; une initiative citoyenne qui consiste à ouvrir la porte de son foyer à un enfant qui pourra en retirer des stimulations, de nouveaux liens et de nouveaux repères. Dès lors, les activités organisées lors du séjour de l'enfant sont laissées à l'appréciation de chacun, en gardant à l'esprit que l'essentiel est de créer un lien personnel et durable autour de cet enfant.

Les parrains et marraines font preuve d'une grande ouverture d'esprit, d'un engagement désintéressé, ils respectent la place de chacun et les choix éducatifs des parents. « Le parrain n'est pas chargé de l'éducation de l'enfant, seulement de

***l'accueil dans sa maison ce qui se fait généralement avec beaucoup de souplesse, d'intelligence et d'humour »**¹.*

1.3.3. Les Services Sociaux, l'Aide à la Jeunesse et la Protection Judiciaire

Face aux problématiques de chaque enfant ou parent, ces services - dans le cadre de leur prise en charge - envisagent le parrainage.

Après un travail de réflexion avec les parents ou l'équipe éducative de l'institution, ils introduisent une demande auprès de notre service. Le plus souvent, ils accompagnent les parents dans cette démarche et un travail de collaboration s'installe afin de veiller à l'adéquation des différentes aides apportées à la famille.

Ces services sont très divers et relèvent ou non du secteur de l'Aide à la Jeunesse. Nous ne travaillons, en effet, pas sous mandat.

Tout service en contact avec une population précarisée peut envisager le parrainage comme un soutien à celle-ci.

Il est impératif de pouvoir compter sur une communication transparente entre les différents acteurs du parrainage. La famille de parrainage est informée de la situation de l'enfant, de son parcours, de son histoire, ceci afin de pouvoir comprendre et répondre le plus adéquatement possible aux comportements parfois inattendu de l'enfant.

1.4. Nos missions

Les missions, inscrites dans la Charte du parrainage de proximité², premières d'Hisser-Haut s'articulent autour de la **sélection de candidats** au parrainage, de la **mise en place** et du **suivi** du projet dans sa globalité.

L'Asbl **accompagne** autant que nécessaire les différents partenaires tout au long du parrainage. Nous organisons des rencontres, des entretiens, nous gardons un contact téléphonique régulier, assurons la place du Tiers médiateur dans une relation parfois complexe et favorisons un espace de parole et de réflexion autour des difficultés rencontrées.

L'Asbl veille à promouvoir ses activités par le biais d'actions et de campagnes d'**information** à destination du grand public, des professionnels du secteur, des parents, des pouvoirs politiques.

Le nombre d'enfants fragilisés que nous côtoyons est toujours plus élevé que le nombre de candidats parrains-marraines. La **promotion** est donc indispensable pour la pérennité de notre travail. Le parrainage d'enfant doit trouver sa place dans l'esprit du citoyen belge, des professionnels, des politiques, comme l'ont fait en leur temps les autres types d'accueil (l'adoption, l'accueil d'urgence, l'accueil à long terme, etc.) et sans confusion aucune.

¹ Enfance et parrainage. Guide du parrainage d'enfant. Direction Générale de l'action sociale. Paris

² <http://parrainage.be/hhaut/wp-content/uploads/2015/12/charte-08.pdf>

1.4.1. La sélection

L'Asbl réalise une « enquête » et mène une série de rencontres et d'entretiens pour évaluer le projet des candidats et définir leur profil. Il faut pouvoir évaluer les besoins, capacités et limites des uns et des autres.

L'envie d'engagement, les « qualités de cœur » sont insuffisantes. On attend des familles de parrainage qu'elles ouvrent leur quotidien à un enfant et cela doit rester un don, un acte citoyen et bénévole. C'est cela qui garantit la richesse de l'action. Les parrains/marraines ne doivent pas être des éducateurs mais c'est justement leur vie de famille (qui est propre à chacun) qui va permettre à l'enfant d'en retirer toutes sortes de stimulations (intellectuelles, ludiques, etc.) de repères, de liens. Former les parrains/marraines ferait perdre une forme de spontanéité et rajouterait un intervenant supplémentaire dans la vie de l'enfant parrainé. Il faut parler de « **bénévolat éclairé** ».

Si l'enquête est positive, notre service, qui a évalué l'intérêt du projet de parrainage pour chaque enfant, cherche à réaliser un bon « matching ». Cela signifie que nous veillons à ce que le profil de l'enfant et celui de la famille de parrainage soient compatibles.

La confiance est un maillon essentiel à l'élaboration du parrainage. Elle doit régner entre tous les acteurs. Dans ce contexte, notre association joue le rôle de tiers garant.

1.4.2. La mise en place du parrainage

Suite à la préparation des partenaires, une première rencontre a lieu entre l'enfant et son parrain/sa marraine, dans nos bureaux.

Si l'engagement est consenti par tous, les différentes modalités pratiques sont convenues d'un commun accord entre les partenaires (rythme des rencontres, transport, hébergement, etc.) et sont co-signées dans une convention détaillant les rôles et engagements de chacun. Cette convention a pour objectif de définir le cadre afin d'en favoriser la continuité et la stabilité dans l'intérêt de l'enfant. Chacun s'engage en toute connaissance de cause.

Suite à ce premier contact, l'enfant et son parent/son éducateur iront passer quelques heures chez la famille de parrainage afin de permettre à l'enfant de découvrir les lieux tout en sécurité, accompagné d'une personne qu'il connaît.

L'enfant ira ensuite passer quelques heures seul, et ainsi de suite, la durée augmentant graduellement, en fonction du rythme de l'enfant, pour atteindre finalement le week-end complet du vendredi soir au dimanche soir, et ce, un week-end sur deux.

Le travail se réalise dans le respect de l'histoire de l'enfant, de sa famille. Un maximum de transparence et de communication est essentiel à la bonne marche du parrainage pour éviter les malentendus et pouvoir décoder au mieux les comportements de l'enfant. Cela implique une relation de confiance réciproque. Nous insistons sur la nécessité du rythme d'un week-end sur deux et d'une période prolongée en vacances. La régularité est essentielle pour que l'enfant puisse se sentir en sécurité et développer un lien stable.

1.4.3. Le suivi du parrainage

Le parrainage s'inscrit dans une démarche à long terme. C'est un accueil ponctuel, le week-ends et pendant les vacances, mais régulier et qui se poursuit d'année en année.

Le rythme des accueils peut varier à certaine période (cfr point 2.1.5), notamment à l'adolescence - avec l'accroissement de l'autonomie de l'enfant- ou lorsque la situation familiale évolue. Les accueils se font parfois plus rares, plus espacés.

Nous accordons une place importante dans notre travail au suivi du parrainage afin de **favoriser la stabilité et la continuité** de celui-ci. En effet, notre intervention est nécessaire face aux différentes difficultés liées au parrainage et à l'instabilité croissante de la vie des différents protagonistes. Les raisons de ce soutien sont multiples : les parrains ne connaissent pas la réalité des enfants en difficulté, ils sont confrontés à un mode de vie, des priorités, des valeurs parfois très différentes des leurs ; les enfants doivent gérer le conflit de loyauté, s'adapter à d'autres modes de fonctionnement, règles de vie ; les familles d'origine ont peur du jugement, ont parfois des difficultés à établir un lien de confiance.

Rythme du suivi:

- o la première année, les contacts avec le référent de l'enfant et la famille de parrainage sont prévus **après chaque weekend de parrainage**, et une **rencontre-bilan tous les 3 à 6 mois** en fonction de la demande et de l'état de la situation.
- o ensuite, selon les besoins du parrainage, la fréquence des contacts se maintient ou diminue progressivement.

Cette année, deux **demandes de réactivation du suivi** ont été faite, pour des parrainages mis en place depuis plus de 4 ans.

Nous suivons **une cinquantaine de dossiers par an**. Chaque suivi est spécifique et nécessite au minimum une à deux réunions par an avec tous les intervenants, c'est-à-dire avec les parrains, l'enfant, le(s) parent(s), l'institution, les services qui encadrent les parents et l'enfant, etc. Les suivis nécessitent également des réunions avec chacune des parties au bureau ou au domicile ainsi que de nombreux contacts téléphoniques, afin de vérifier le bon déroulement du parrainage. Ce travail se réalise avec souplesse et en fonction des besoins de chacun. De plus, les réunions d'équipe hebdomadaires nous permettent également d'échanger autour des différents suivis.

Le suivi des parrainages est assuré par une assistante sociale, qui est référente du dossier. Une psychologue intervient ponctuellement en fonction de la demande et de la nécessité.

1.4.4. La diffusion du parrainage auprès du grand public, des professionnels, des parents, des pouvoirs politiques, etc.

Les campagnes d'information sont indispensables pour le recrutement de nouveaux candidats au parrainage.

De même, les services intervenant dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse, les services de consultations, d'hébergement, doivent être informés des pratiques de parrainage, de ses limites, indications et contre-indications. Il convient aussi de diffuser de l'information vis-à-vis des décideurs politiques.

Le parrainage d'enfants doit trouver sa place dans l'esprit du citoyen belge, des professionnels, des politiques, comme l'ont fait en leur temps les autres types d'accueil

(l'adoption, l'accueil d'urgence, l'accueil à long terme, etc.) et sans confusion aucune.

1.5. Notre philosophie de travail

Tous les partenaires (enfants, parents, parrains/marraines, professionnels), préalablement informés et concertés, doivent adhérer, sans contrainte, au parrainage pour garantir sa réussite. Bien que notre service tente d'obtenir l'accord de chaque parent, il est parfois malheureusement impossible d'obtenir l'adhésion de certains quand il s'agit d'un enfant vivant en institution. Le parrainage est donc exceptionnellement mis en place sans celle-ci en accord avec les services de protection judiciaire. Notre service n'est cependant pas un service mandaté et tient à garder ce statut pour une liberté de travail avec tous les enfants.

La non-adhésion des parents peut découler d'une méconnaissance du parrainage, du fait qu'ils ne sont pas à l'origine du projet, de la confusion avec le placement familial et de la crainte d'être remplacés ou moins aimés. Pour ces raisons, nous proposons toujours de les rencontrer. Nous expliquons le projet, la sélection des parrains/marraines, le rôle de chacun, etc. Nous écoutons leurs craintes et tentons d'y apporter des réponses qui pourront les rassurer. Les parents sont souvent très attentifs et peuvent sentir qu'ils ont leur place au sein du projet même si celui-ci n'est pas le leur. L'adhésion des parents permet de diminuer le risque de conflit de loyauté des enfants envers leurs parents et donc leur permettre d'investir affectivement leurs parrains.

Un climat de confiance est essentiel à la construction du parrainage. Celui-ci n'est pas simple à gagner, ni à maintenir, l'association joue le rôle de tiers garant. La confiance implique la réciprocité et donc un intérêt conjoint dans la coopération.

1.6. Conclusion

Le parrainage d'enfants deux week-ends par mois et une partie des vacances scolaires reste, plus que jamais, une demande des parents et des institutions.

Tant les parents que les institutions sont à la recherche d'un moyen permettant à l'enfant de s'épanouir tout en préservant la relation privilégiée et le rôle des parents d'origine ; en effet, la famille de parrainage ne se substitue aucunement à ceux-ci mais offre une relation complémentaire à l'enfant. C'est ceci qui fait toute la spécificité et la richesse du parrainage.

A travers le suivi des parrainages, d'année en année, nous sommes confortés dans le bien-fondé de celui-ci. L'évolution des enfants nous le prouve à chaque instant. Le suivi est nécessaire à la bonne marche du parrainage car ce sont « deux mondes » qui se rencontrent et qui doivent fonctionner en complémentarité afin de permettre à l'enfant de s'épanouir. Ce n'est souvent qu'après un certain temps, voire plusieurs années que les difficultés rencontrées au cours du parrainage pourront être dépassées sans le soutien du service.

La reconnaissance du parrainage par les parents, les Juges de la Jeunesse, les services sociaux, les institutions, et les témoignages des enfants parrainés nous motivent tous les jours à poursuivre notre travail et à mobiliser le grand public en faveur de l'enfance en difficulté.

Clés pour un parrainage réussi :

- Démarche volontaire de tous les partenaires.
- Transparence et communication.
- Engagement dans la durée des parents, parrains-marraines, institutions.
- Respect de la place et de la vie privée de chacun.
- Souplesse et adaptabilité.
- Accompagnement par le service de parrainage.
- Partenariat avec les services spécialisés quand l'enfant bénéficie d'une mesure de protection.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être la priorité de tous les partenaires.

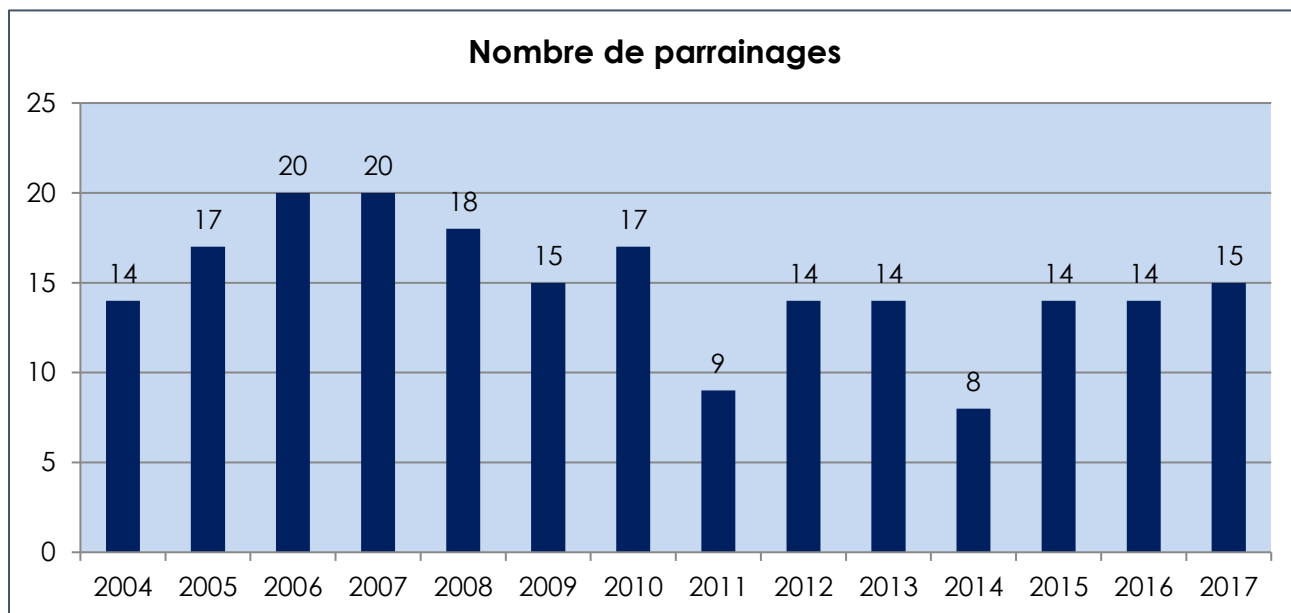
2. Les statistiques de prise en charge de 2004 à 2017

2.1. Les parrainages

2.1.1. Nombre de parrainages

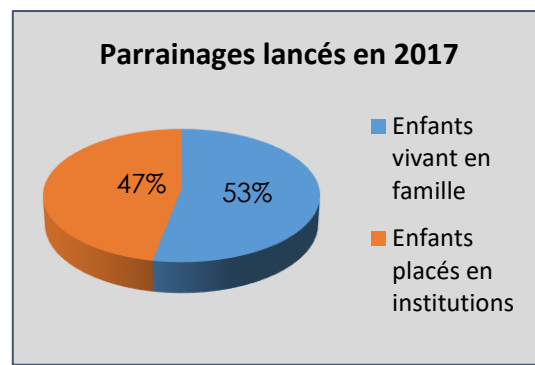
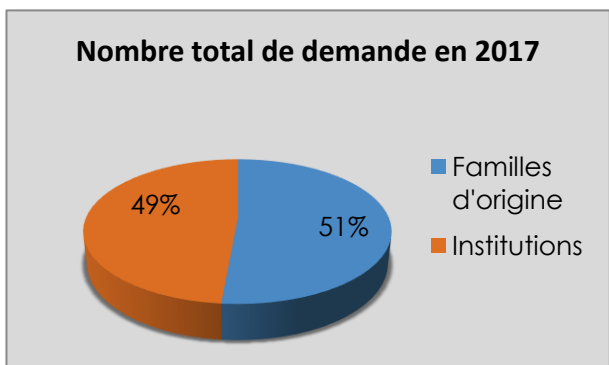
Depuis 2004, notre service a réalisé **209 parrainages**, dont **15 nouveaux parrainages en 2017**.

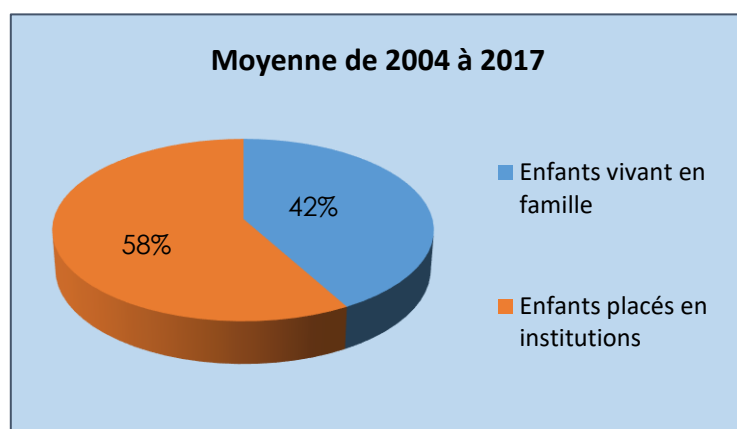
Plus de **500 parrainages** ont été mis en place depuis 30 ans.



2.1.2. Origine des demandes (%)

Les enfants parrainés vivent soit au sein de leur famille d'origine, soit en institution. Cette année, nous avons reçu **70 demandes de parrainage d'enfants**, dont **36 pour des enfants vivant en famille d'origine et 34 pour des enfants vivant en institution**. Les institutions bruxelloises nous connaissent bien et nous travaillons très régulièrement avec une vingtaine d'entre-elles. Quant aux familles d'origine, elles nous découvrent via des services sociaux (maisons maternelles, services hospitaliers, ONE, ...) ou par le bouche à oreille.

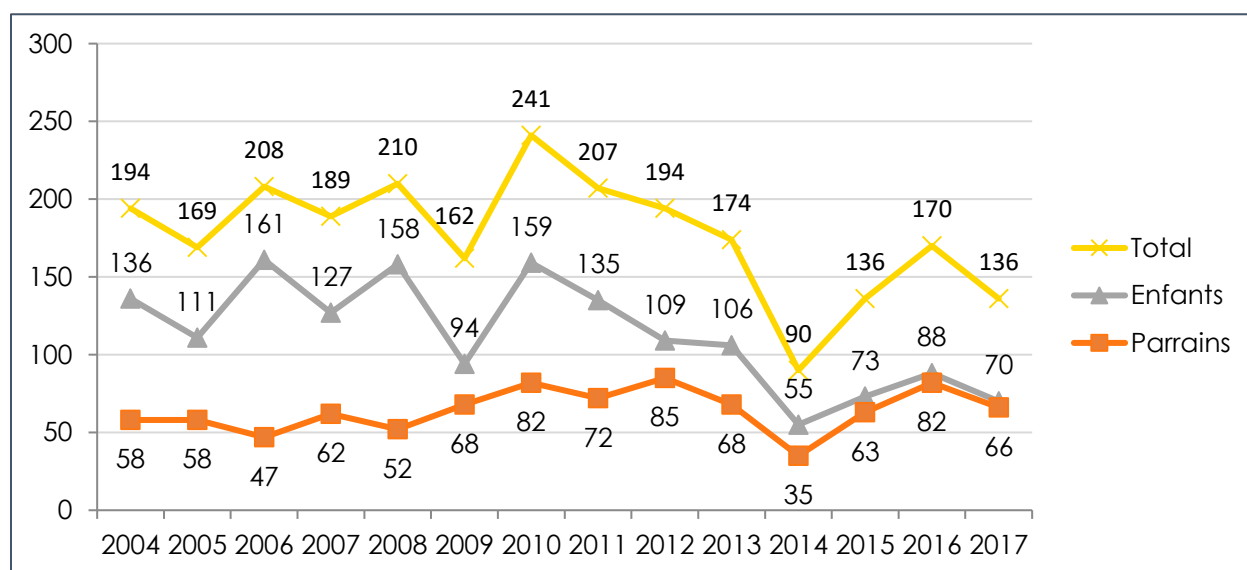




Sur les 15 enfants parrainés en 2017, 8 vivent en famille d'origine et 7 en institution.

2.1.3. Nombre de premiers contacts

En 2017, nous avons eu 135 premiers contacts par téléphone ou mail, dont 70 concernant un enfant à parrainer et 65 candidat-e-s parrains-marraines.



X Nombre de contacts total ▲ Nombre de contacts demande de parrainage enfants
 ■ Nombre de contacts candidatures parrains-marraines *Les chiffres de l'année 2014 ne sont qu'une estimation.

Ces premiers contacts sont importants. Nous établissons si possible une fiche reprenant les informations principales. Ensuite, selon la nature du contact, nous pouvons soit fixer un premier rendez-vous d'information, soit réorienter la personne vers un autres service, soit classer le dossier.

Sur les **66** contacts pour demandes d'informations de candidats parrains-marraines en 2017, il y a eu **26 processus de sélection entamés** (soit 39% des demandes) **sur lesquels** :

- 7 candidats sont devenus famille de parrainage.
- 2 candidats sont en attente d'un lancement de parrainage.
- 13 candidats sont encore en sélection au 31 décembre 2017.

- **4** candidats ont été refusés ou ont abandonné.

Pour le reste, soit 61 % des demandes :

- **24** candidats n'ont pas donné suite (La décision de devenir parrains-marraines est, à chaque fois, un processus de réflexion qui peut prendre plusieurs mois à plusieurs années. Parfois le projet de parrainage s'avère ne pas correspondre aux attentes des candidats).
- **16** candidats ont été refusés ou réorientés (soit le parrainage ne nous semble pas un projet adéquat pour le candidat, soit nous le renvoyons vers un autre service de parrainage plus proche de son domicile).

Sur les **70** nouveaux contacts pour une demande de parrainage en 2017, il y a eu **29 processus de sélection entamés** (soit 41% des demandes) **sur lesquels** :

- **1** enfant a été parrainé.
- **4** enfants sont en attente d'un parrainage.
- **8** enfants sont en sélection.
- **16** demandes ont été refusées ou ont été abandonnées.

Pour le reste, soit 59% des demandes :

- **22** n'ont pas donné suite (projet pas adéquat, ne répondant pas aux attentes des demandeurs)
- **22** demandes ont été refusées ou réorientées (lieu de vie, âge de l'enfant, refus du/des parents, enfants pas preneurs, confusion avec un système de garde d'enfants, ...).

2.1.4. Nombre de parrainage arrêtés

Les principales raisons de l'arrêt d'un parrainage sont les suivantes :

- Difficulté dans la **création du lien – matching qui ne fonctionne pas - craintes par rapport à l'impact** sur la vie familiale des parrains-marraines.
- Difficultés importantes dans la **relation entre la famille de parrainage et la famille d'origine** (perte de confiance mutuelle, critiques, jugements, impression de ne pas être considéré comme un « bon parent » ou comme une famille de parrainage adéquate) ;
- Difficultés importantes dans la **relation entre la famille de parrainage et l'enfant parrainé** (l'enfant n'est plus demandeur du parrainage ou la famille de parrainage éprouve des difficultés dans la relation avec l'enfant). L'accueil d'un enfant au sein d'une famille demande toujours une période d'adaptation. La famille qui accueille doit aussi s'adapter, c'est un agencement à plusieurs niveaux : place de l'enfant dans la fratrie, gestion des différences culturelles, éducatives...

Nous distinguons également 3 périodes plus critiques dans la vie du parrainage :

- La phase d'appropriation, la création du lien.
- L'adolescence du jeune parrainé.
- Les changements de situation familiale de l'enfant (retour d'un parent, changement de lieu de vie) ou de la famille de parrainage.

En 2017, **3 parrainages ont été arrêtés**, pour différentes raisons :

Deux sur demande du filleul (le lien ne s'est pas fait pour l'un et pour l'autre le parrainage n'était plus adéquat), et un sur demande de la famille de parrainage (le

lien n'était pas suffisamment solide pour faire face à des changements importants au sein de la famille de parrainage).

2.1.5. Adaptation du parrainage

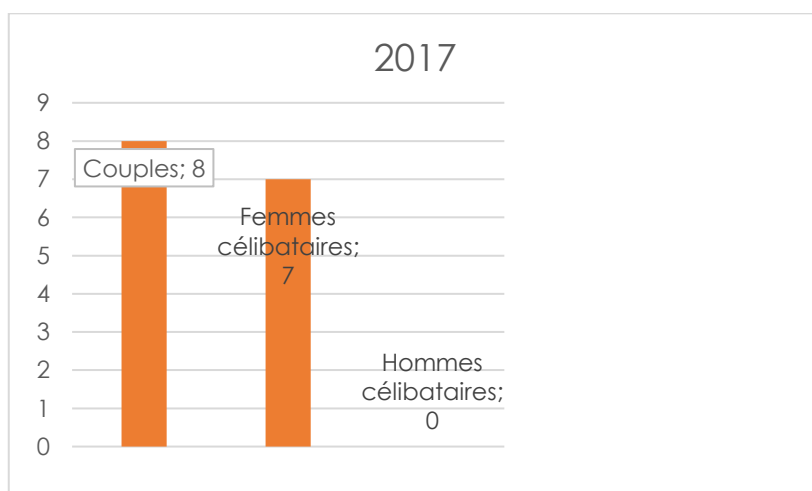
Il arrive que le rythme du parrainage évolue. Plusieurs facteurs peuvent en être à l'origine (changement dans la situation familiale de l'enfant, ou dans celle de la famille de parrainage, ...). Bien que nous souhaitions maintenir, autant que possible, le rythme de deux weekends par mois, nous faisons preuve de souplesse dans l'analyse des différentes situations afin de permettre la continuité du parrainage. Le rythme peut donc s'intensifier ou, au contraire, diminuer. Souvent, à l'adolescence de l'enfant parrainé le rythme est modifié (des journées sans nuitée par exemple).

Il arrive aussi que, suite à un changement dans le projet de vie de l'enfant vivant en institution, certaines familles de parrainage décident de devenir famille d'accueil à temps-plein. Cela doit toujours faire l'objet d'une longue réflexion, comme pour le parrainage, on ne s'engage pas à la légère dans l'accueil temps-plein. Et ce changement de rythme et de cadre peut aussi être déstabilisant pour l'enfant. Ces familles seront suivies par un service spécialisé dans l'accueil familial. **En 2017, 1 parrainage s'est transformé en accueil.**

La famille de parrainage peut aussi choisir de soutenir davantage la famille d'origine lors de situations délicates (naissance d'un enfant, hospitalisation de la maman, ...), en accueillant l'enfant sur une courte période. Rarement, lorsque le parent se révèle dans l'impossibilité de s'occuper de son enfant, la famille de parrainage peut décider, en accord avec le parent, de prendre le relais et éviter ainsi un placement en institution.

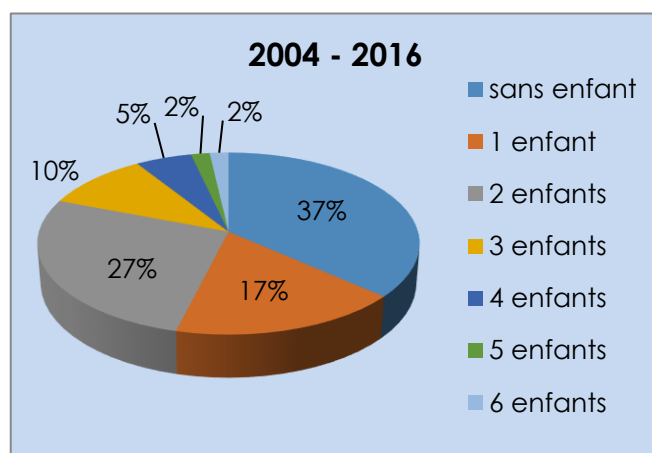
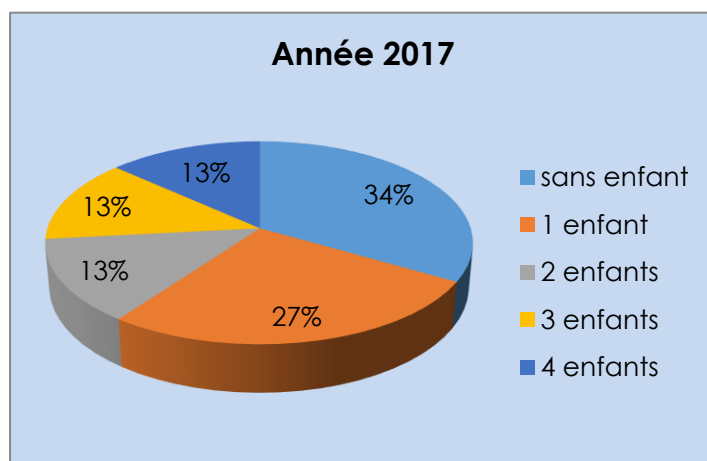
2.2. Les parrains et les marraines

2.2.1. Situation familiale (%)



Cette année une petite majorité des parrains-marraines vit en couple.

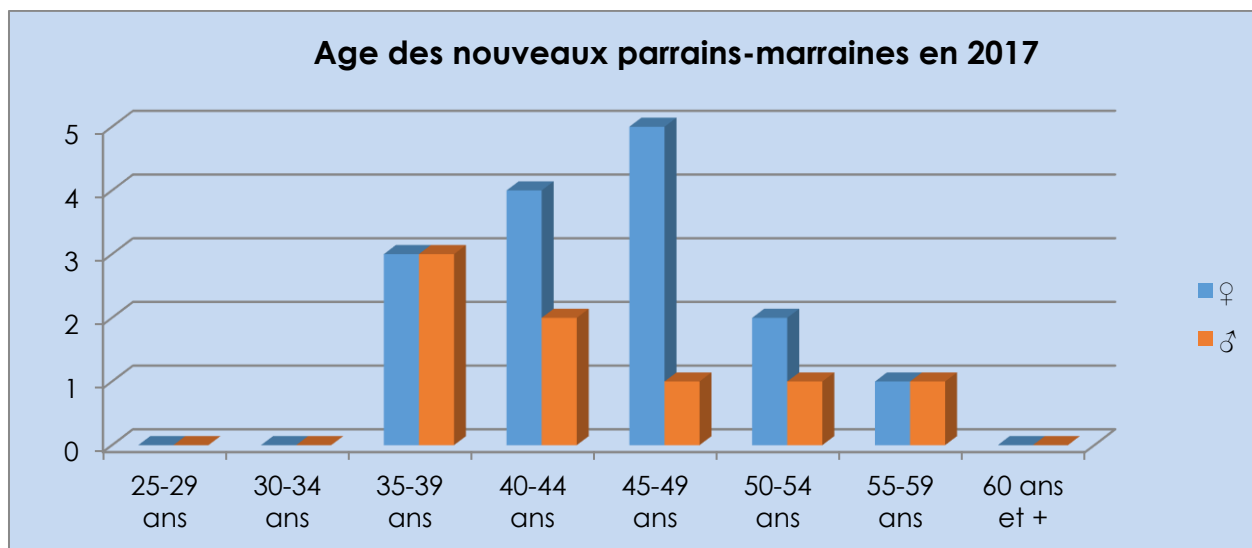
2.2.2. Nombre d'enfants dans la famille de parrainage (%)



Les deux graphiques ci-dessus nous montrent qu'en 2017, comme les années précédentes, environ 2/3 des familles de parrainage ont 1 ou plusieurs enfants (domiciliés sous le même toit ou non), pour 1/3 de familles de parrainage sans enfant.

2.2.3. Age des parrains et marraines au début du parrainage (%)

En 2017, les candidat-e-s devenu-e-s parrains et marraines, ont entre 35 et 59 ans. La majorité des candidat-e-s, entame les démarches une fois leur situation familiale stabilisée et leurs enfants en âge d'être autonome.



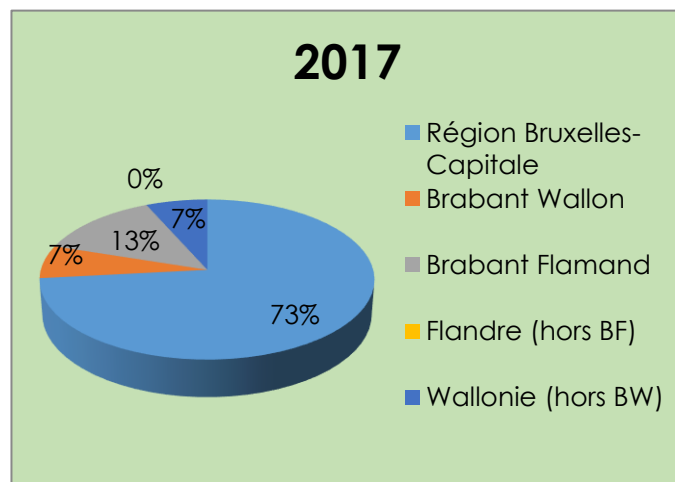
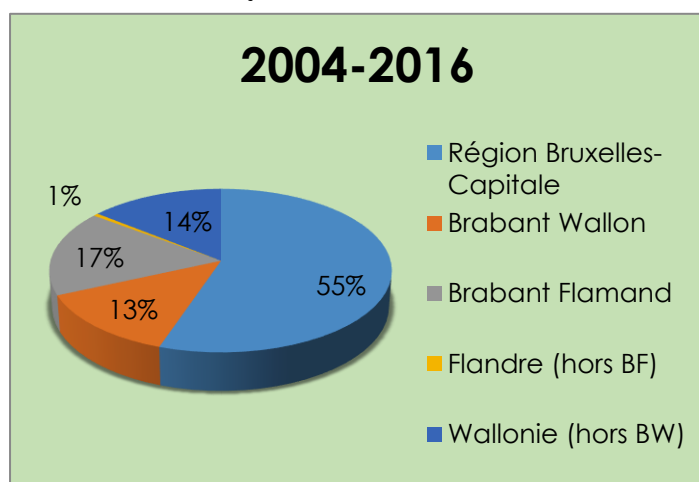
2.2.4. Situation professionnelle

La situation professionnelle des parrains-marraines reste identique au cours des années : une majorité travaille en tant qu'employé-e ou indépendant-e.

2.2.6. Situation géographique

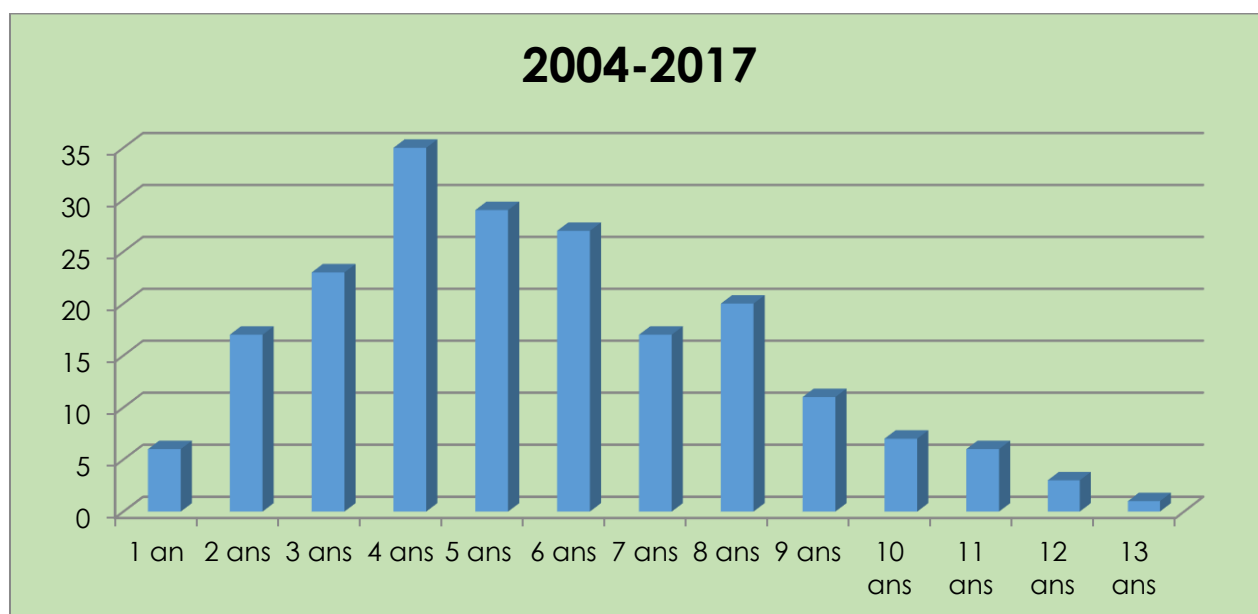
Les parrains et marraines résident principalement à Bruxelles. Les moyens de locomotions sont divers (vélo, transports en commun, voiture). Certains candidats insistent sur la proximité géographique, même lorsqu'ils habitent Bruxelles ; d'autres ne voient pas d'inconvénients à faire plusieurs dizaines de kilomètres pour chercher et ramener leur.e filleul.e.

Seuls 6 services de parrainage sont actifs en Belgique francophone, ce qui ne permet pas de couvrir tout le territoire. Ajoutons à cela que beaucoup de parrains et marraines, domiciliés hors de la région bruxelloise, travaillent dans la capitale, ce qui facilite les trajets.



2.3. Les enfants parrainés, leurs parents et le placement en institution

2.3.1. Age des enfants lors de la mise en place du parrainage



Les enfants parrainés ont **entre 1 et 13 ans lors de la mise en place du parrainage**, avec une majorité d'enfants âgés entre 3 et 6 ans.

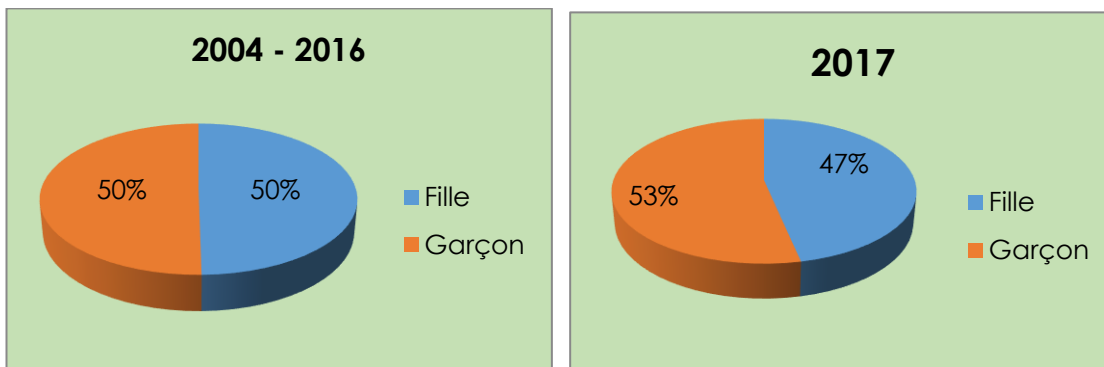
Le parrainage des enfants de plus de 10 ans est plus rare. En effet, il y a moins de familles de parrainage qui se proposent à accueillir de jeunes pré-adolescents. La plupart des familles de parrainage souhaite tisser un lien le plus tôt possible avec leur filleul-e, ce qui explique que nous ayons principalement des demandes pour les plus jeunes.

Sauf cas particulier, nous n'acceptons donc plus de demandes pour les enfants de plus de 12 ans, faute de familles de parrainage disponibles.

Le parrainage constitue un projet à long terme. Une fois lancé, si tout se passe bien, il n'y a aucune raison de penser à sa fin. À l'adolescence, les intérêts personnels et les relations sociales du jeune changent, les amitiés prennent une place très importante, les sorties etc. Ceci a souvent un impact sur le rythme du parrainage, nous constatons un espacement des rencontres entre le/la filleul-e et son parrain/sa marraine. Le cadre évolue mais le lien se maintient bien au-delà de la majorité du jeune. Notre suivi, par contre, s'arrête à sa majorité.

2.3.2. Sexe des enfants

Il y a, en moyenne, autant de filles que de garçons parrainés. Les familles de parrainage ont parfois une idée précise du sexe de l'enfant qu'elles souhaitent parrainer, soit pour des raisons pratiques (accueillir un garçon car la fratrie est exclusivement masculine, ...), soit pour des raisons plus idéologiques ou de croyances (accueillir une petite fille car les filles elles seraient plus calmes, plus obéissantes, ...).

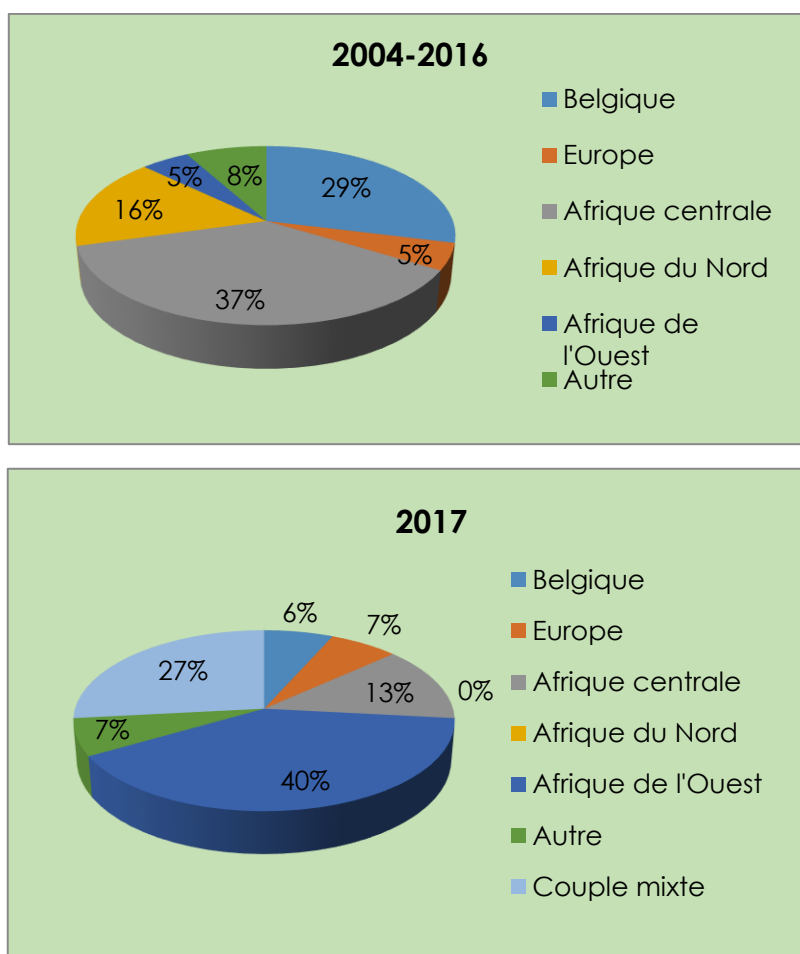


2.3.3. Domicile des enfants

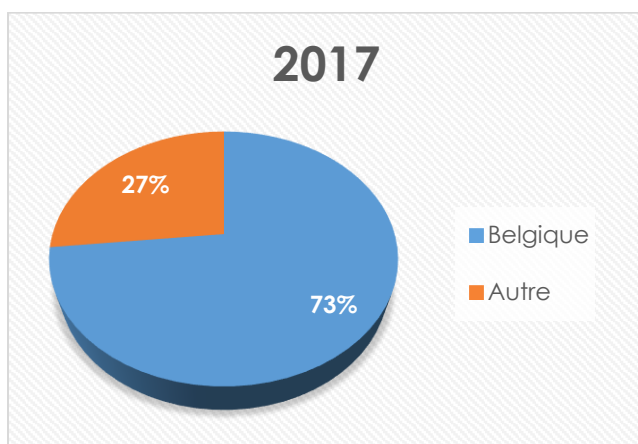
Tous les enfants parrainés par notre asbl sont domiciliés dans la région de Bruxelles-Capitale.

2.3.4. Pays d'origine des parents

Les parents des enfants parrainés en 2017 sont principalement originaires de Belgique et d'Afrique de l'Ouest.



2.3.5. Pays de naissance des enfants

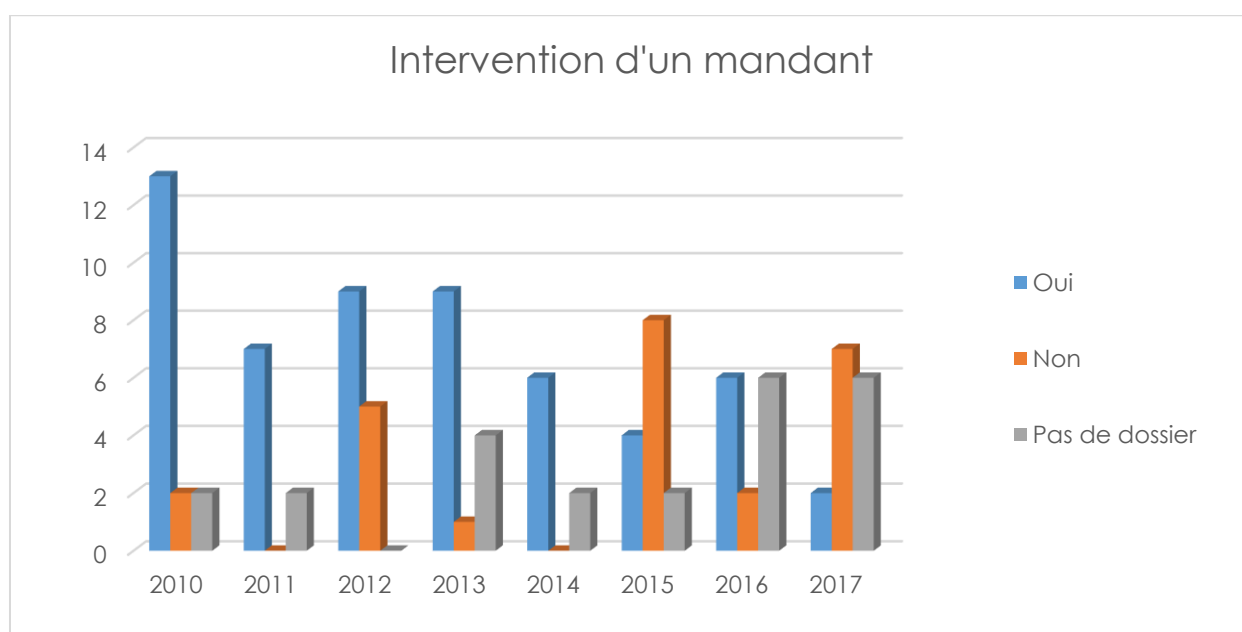


Cette année, comme les précédentes, les données montrent que la plupart des enfants parrainés sont nés sur le territoire belge.

2.3.6. Intervention du Service de l'Aide à la Jeunesse, du Service de Protection Judiciaire ou du Juge

Notre service travaille hors mandat, c'est-à-dire que le parrainage ne se met pas en place dans la contrainte. Lorsque l'enfant vit en maison d'accueil, et qu'il a des contacts avec ses parents, nous demandons systématiquement l'accord du ou des parents pour lancer un parrainage. Dans l'intérêt de l'enfant, il est indispensable que ses parents soient en accord avec le projet. Il est évident que si le parent n'est pas suffisamment collaborant et ouvert à cette idée de parrainage, de la méfiance vis-à-vis du processus mettrait rapidement celui-ci à mal, risquant quasi automatiquement la rupture du lien et desservant totalement l'enfant.

Les parents qui demandent un parrainage pour leur enfant sont souvent accompagnés par l'un ou l'autre service social (CPAS, AMO (Aide en Milieu Ouvert), Maison maternelle, ...) et parfois ils ont demandé l'aide du SAJ.



2.3.7. Situation familiale des enfants parrainés

Les enfants vivant en maison d'accueil ont pour la plupart des contacts avec leurs parents. Le rythme des rencontres varie. Un accueil chez le/les parent-s deux weekends par mois, une sortie chaque semaine, une visite encadrée une fois par mois, parfois aucun contact.

Pour les enfants vivant en famille d'origine, la quasi-totalité des demandes émane d'une mère célibataire. Ces mères célibataires sont peu ou pas qualifiées ou encore en formation et sont, en grande majorité, sans emploi au moment de la demande. Leur isolement est une des raisons principales invoquées lors de la demande de parrainage.

3. Bilan d'activités 2017

Le service

Nouveaux parrainages (sur toute l'année)	15
• Enfants inscrits en 2017	1
• Enfants inscrits avant 2017	14
Parrainages en suivis (au 31 décembre 2017)	64
Parrainages en autonomie (au 31 décembre 2017)	>50
Réactivation du suivi (sur toute l'année)	4
Fin de parrainage (sur toute l'année)	3
• Parrainage commencé en 2017	1
• Parrainage commencé avant 2017	2

Les enfants

Nombre d'enfants en sélection (au 31 décembre 2017)	8
Nombre d'enfants en attente (au 31 décembre 2017)	10
• Enfants inscrits en 2017	4
• Enfants inscrit avant 2017	6
Nombre de contacts "enfants" (sur toute l'année)	70
• Nombre d'enfants parrainés	1
• Nombre de contacts restés sans suite	38
• Nombre de demandes refusées ou réorientées	22
• Nombre d'enfants en sélection (au 31 décembre 2017)	6
• Nombre d'enfants en attente (au 31 décembre 2017)	3

Les parrains et marraines

Nombre de candidats en sélection (au 31 décembre 2017)	4
Nombre de candidats en attente (au 31 décembre 2017)	4
• candidats inscrites en 2017	4
• candidats inscrites avant 2017	0
Nombre de contacts candidats (sur toute l'année)	65
• Nombre de candidats devenus familles de parrainage	6
• Nombre de contacts restés sans suite	28
• Nombre de demandes refusées ou réorientées	16
• Nombre de candidats en sélection (au 31/12/ 2017)	13
• Nombre de candidats en attente (au 31/12/2017)	2

Nature de l'activité

Lieu de vie de l'enfant au moment de la demande	
• Famille d'origine	58
• Institution	30
Origine de la demande	
• Famille d'origine	34
• Institution	28
• Mandant	10
• Autres services	16
Présence d'un mandant (pour les nouveaux parrainages)	8

4. Les activités annexes

Chaque année, l'asbl organise différentes activités qui sont complémentaires au parrainage. Certaines sont essentielles à la promotion de l'ASBL, d'autres proposent des sorties ou stages aux enfants ou encore, des rencontres entre parrains-marraines et parents, selon les années.

4.1. Le repas parrains-marraines

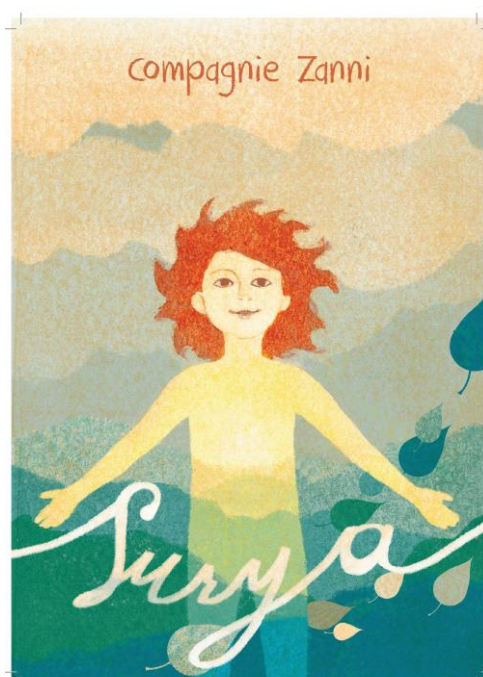
Cette rencontre annuelle entre les familles de parrainage est importante, elle permet aux familles de parrainage d'échanger librement sur leurs difficultés, leurs questionnements, les réussites et les échecs. Cette réunion renforce aussi le sentiment de participer à un beau projet commun.

En 2017 nous n'avons pas pu organiser cette réunion. Ce n'est que partie remise !

4.2. La fête de l'asbl

Il s'agit d'une journée festive pour les enfants parrainés, leurs parents et les familles de parrainage. Elle rassemble des personnes de tous horizons et permet de nombreux échanges.

Cette année, nous avons fêté les **31 ans de l'asbl**, le dimanche 24 septembre, à l'IESSID. Une centaine de personnes y a participé. Les enfants ont pu profiter d'animations variées : jeux géants, magicien, château gonflable, et le spectacle « Surya la petite fille soleil »



ICI PHOTOS DE LA FETE

4.3. Les fêtes de fin d'année

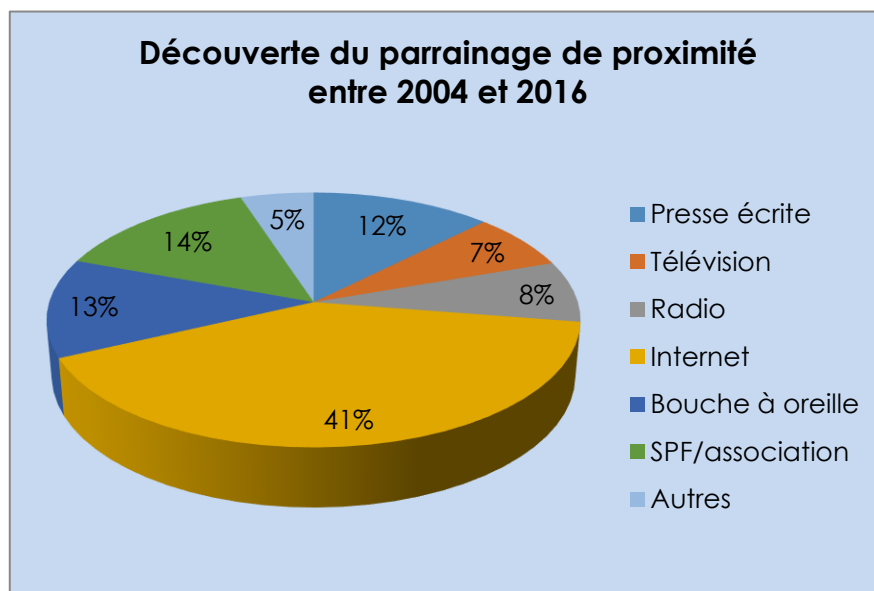
Grâce à l'asbl Arc-En-Ciel et au soutien du Ligneur, nous avons pu distribuer des cadeaux pour **30 enfants**.

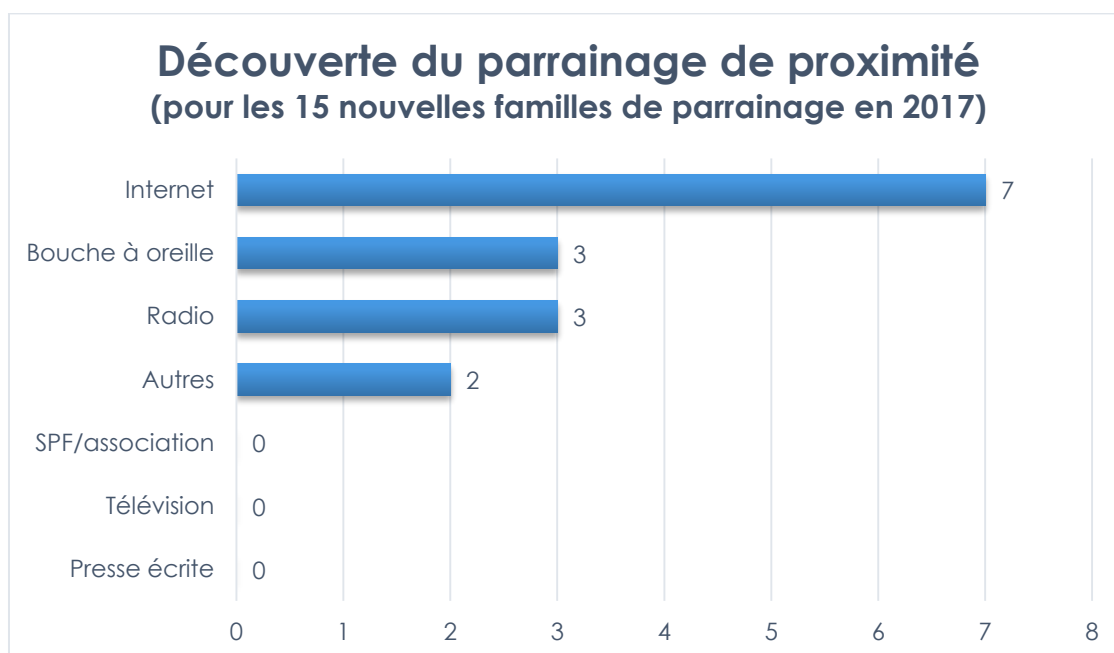
5. Les médias

Nous sommes sans cesse en quête de nouveaux candidats au parrainage. C'est pourquoi les médias constituent pour notre service un outil essentiel.

Il est indispensable de s'assurer une visibilité la plus large possible, tant dans la presse écrite, qu'audio-visuelle ou par le biais de notre site Internet. Face au parrainage humanitaire ou religieux, le parrainage de proximité reste une notion fort peu connue du grand public. Ce travail d'information et de sensibilisation est suivi d'une réflexion nécessaire pour faire ressortir le type de visibilité le plus efficace.

Nous demandons systématiquement aux candidats la manière dont ils ont eu connaissance de l'asbl, ce qui nous permet d'affiner notre mode de communication et d'investir dans les médias « porteurs ». Au fil des années, de plus en plus de personnes ont pris contact avec notre service après s'être informées via Internet. Nous constatons que beaucoup de candidats ont découvert l'existence du parrainage via la presse, mais qu'il leur a fallu parfois plusieurs années de réflexion avant de prendre contact avec l'asbl. Les retombées des campagnes promotionnelles s'observent donc aussi sur le long terme.





En 2017, 3 pôles importants ressortent de notre enquête : Internet, la radio, le bouche à oreille.

5.1. Spot radio

Le spot a été diffusé 15 jours en janvier sur **La Première**, **Classic 21** et **Vivacité Bruxelles**.

5.2 Spot TV

Les **6 services de parrainage** de la Fédération Wallonie Bruxelles ont réalisé un **spot TV** de 30 secondes afin de sensibiliser le grand public au parrainage de proximité. Il a été diffusé les 15 premiers jours de juillet sur La Une et La Deux. Un **site internet commun** est d'application depuis cet été <http://www.familledeparrainage.be>.

5.3. Site web

Notre site internet constitue une plateforme essentielle qui complète notre mission d'information. La plupart des familles de parrainage candidates connaissent l'asbl grâce à leurs recherches sur internet.

5.4. Page Facebook

La page Facebook de l'asbl est en ligne depuis mi-décembre 2015. Elle permet de toucher un nouveau public, les amis d'amis, et de diffuser des informations sur le parrainage de proximité.

5.6. Affichage et distribution de flyers et brochures

Nous réalisons ponctuellement des tournées d'affichage dans les lieux publics et commerces de Bruxelles.

5.7. Discussions après les représentations de « L'Enfant sauvage »

« L'enfant sauvage », pièce écrite par Céline Delbecq, qui aborde le thème de l'enfance en difficulté et l'accueil familial, a été jouée à nouveau cette année. Cette fois-ci ce sont des parrains et marraines qui ont joué le rôle d'ambassadeurs après le spectacle, auprès du public curieux d'en savoir davantage.



5.8. Newsletter

La newsletter permet de tenir les personnes intéressées au courant des activités de l'asbl et de partager des informations importantes, des témoignages, etc.

6. Réunions des six services de parrainage

Environ tous les trois mois, toutes les équipes de parrainage (Parrain-Ami (Ottignies), Le Lien (Mons), Famille-Relais (Namur), Parrain & Moi (Charleroi) et Au Fil du Lien (Herve)) se réunissent. Cette année, le fil rouge de ces réunions fut la **clarification du fonctionnement de chaque équipe** et le **partage de divers outils**. Ce fut également un moment d'échange sur des parrainages qui posaient questions pour l'une ou l'autre équipe.

7. Perspectives pour 2018

7.1. Activités

En 2018, les activités récurrentes seront à nouveau organisées. Une attention particulière sera apportée aux réunions « parrains-marraines ». Notre souhait est d'augmenter la fréquence et de proposer des **ateliers à thème** autour des problématiques rencontrées par les familles de parrainage.

7.2. Promotion

En 2018, le spot « famille de parrainage.be » sera diffusé sur les chaînes TV locales de la Fédération Wallonie Bruxelles afin de sensibiliser le grand public au parrainage de proximité. Les autres médias, tels que la radio, les affiches, la page Facebook, seront également privilégiés.

Grâce au soutien de la FWB, la campagne « famille de parrainage.be » sera déclinée en version papier, affiches et flyers.

7.3. Supervision

En 2018, la supervision sera assurée par Vera Likaj, psychologue, psychothérapeute, praticienne en thérapies brèves et hypnose.



Vous souhaitez nous soutenir ?

Vous pouvez faire un don, déductible fiscalement à partir de 40 EUR/an, sur le compte IBAN BE12 0682 0396 8492.

Vous pouvez nous apporter des jouets et livres, en très bon état, qui ne sont plus utilisés par leurs jeunes propriétaires. Ils auront une seconde vie auprès des enfants moins favorisés.

Vous souhaitez partager bénévolement un peu de votre temps et nous aider lors d'activités ponctuelles ? N'hésitez pas à vous manifester !

Vous connaissez des personnes travaillant dans l'animation, l'organisation d'évènements (traiteurs, ...), qui sont prêtes à nous aider à moindre coût ? Parlez-nous-en !

Le parrainage de proximité n'est pas assez connu auprès du grand public, nous manquons chaque année de parrains et de marraines bénévoles, parlez-en autour de vous !

Hisser-Haut asbl
Service Laïque de Parrainage
Rue de la Concorde, 56
1050 Bruxelles
02/538.51.35
info@hisser-haut.org
www.hisser-haut.org